

November 8, 2012

Le 8 novembre 2012

Coram: McLachlin C.J. and Rothstein and
Moldaver JJ.

Coram : La juge en chef McLachlin et les
juges Rothstein et Moldaver

BETWEEN:

ENTRE :

Public Service Alliance of Canada and
Cathy Murphy

Alliance de la Fonction publique du Canada
et Cathy Murphy

Applicants

Demandereses

- and -

- et -

Canada Revenue Agency and Canadian
Human Rights Commission

Agence du revenu du Canada et Commission
canadienne des droits de la personne

Respondents

Intimées

AND BETWEEN:

ET ENTRE :

Canadian Human Rights Commission

Commission canadienne des droits de la
personne

Applicant

Demanderesse

- and -

- et -

Canada Revenue Agency, Public Service
Alliance of Canada and Cathy Murphy

Agence du revenu du Canada, Alliance de la
Fonction publique du Canada et
Cathy Murphy

Respondents

Intimées

JUDGMENT

JUGEMENT

The applications for leave to appeal from
the judgment of the Federal Court of

Les demandes d'autorisation d'appel de
l'arrêt de la Cour d'appel fédérale, numéro

Appeal, Number A-140-11, 2012 FCA 7, dated January 10, 2012, are dismissed with costs to the respondent Canadian Revenue Agency on the first application.

A-140-11, 2012 CAF 7, daté du 10 janvier 2012, sont rejetées avec dépens en faveur de l'intimée Agence du revenu du Canada dans la première demande.

C.J.C.
J.C.C.